

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 22 avril 2014 18h
CCBM

Compte rendu

Monsieur Le Président informe les conseillers communautaires que le compte-rendu du conseil communautaire du 6 mars 2014 a été joint au dossier du présent conseil communautaire et que le cas échéant des remarques peuvent être formulées à la CCBM.

Point n°1 : Renouveau du conseil de communauté.
Procès-verbal de l'installation du conseil de communauté et de l'élection du Président

Communauté de Communes Bresle Maritime, le 22 avril 2014

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille quatorze, le 22 avril, à Eu, les membres élus du conseil de communautés se sont réunis au siège de la CCBM sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant en date du 15 avril 2014, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Liste ci-jointe

Absents ayant donné procuration à :
Mr MAXENCE Jean-Luc à Mr DERRIEN Yves
Mr CAILLEUX Maurice à Mr HENOCQUE Alain

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, Président sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et a déclaré installer :
Liste ci-jointe

Madame Marthe SUEUR doyenne d'âge parmi les conseillers de communauté a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du président.
Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur LEMARECHAL Pierre-Etienne.

Le président explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président : Candidat : Mr Alain BRIERE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 52
- bulletins blancs : 15
- bulletins nuls : 2
- suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Alain BRIERE: 35 voix

M Alain BRIERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.
M Alain BRIERE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°2 : Fixation du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales, le bureau de la communauté de communes est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil de communauté, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de porter à 11 membres le nombre de vice-président.

Point n°3 : Renouvellement du conseil de communauté. Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 1er vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Candidat : Mr Alain LONGUENT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 13

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Monsieur Alain LONGUENT: 39 voix

Monsieur Alain LONGUENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur Alain LONGUENT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°4 : Renouvellement du conseil de communauté. Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 2^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Candidat : Monsieur Emmanuel MAQUET

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 16

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- Monsieur Emmanuel MAQUET: 36 voix

Monsieur Emmanuel MAQUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur Emmanuel MAQUET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°5 : Renouveaulement du conseil de communauté.
Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 3^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Candidats : Madame Marylise BOVIN et Monsieur Marcel LE MOIGNE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 2

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- Madame Marylise BOVIN: 31 voix
- Monsieur Marcel LE MOIGNE : 19 voix

Madame Marylise BOVIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} vice-président et a été immédiatement installée.

Madame Marylise BOVIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°6 : Renouveaulement du conseil de communauté.
Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 4^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Candidats : Madame Marthe SUEUR et Monsieur Raynald BOULENGER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- Madame Marthe SUEUR: 31 voix
- Monsieur Raynald BOULENGER : 20 voix

Madame Marthe SUEUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4^{ème} vice-président et a été immédiatement installée.

Madame Marthe SUEUR a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°7 : Renouveaulement du conseil de communauté.
Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 5^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Candidats : Monsieur Lucien FOSSE et Monsieur Alain HENOCQUE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- Monsieur Lucien FOSSE: 36 voix
- Monsieur Alain HENOCQUE : 16 voix

Monsieur Lucien FOSSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur Lucien FOSSE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°8 : Renouveaulement du conseil de communauté. **Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 6^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidats : Monsieur Daniel CAVE et Monsieur Jean-Claude DAVERGNE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- Monsieur Daniel CAVE: 31 voix
- Monsieur Jean-Claude DAVERGNE : 20 voix

Monsieur Daniel CAVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur Daniel CAVE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°9 : Renouveaulement du conseil de communauté. **Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 7^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidats : Monsieur Yves DERRIEN et Monsieur Marcel LE MOIGNE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 3
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 49
Majorité absolue : 25
Ont obtenu :

- Monsieur Yves DERRIEN: 32 voix
- Monsieur Marcel LE MOIGNE : 17 voix

Monsieur Yves DERRIEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.
Monsieur Yves DERRIEN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°10 : Renouvellement du conseil de communauté.
Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 8^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Candidats : Monsieur José MARCHETTI et Monsieur Raynald BOULENGER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 50
Majorité absolue : 26
Ont obtenu :

- Monsieur José MARCHETTI: 35 voix
- Monsieur Raynald BOULENGER : 15 voix

Monsieur José MARCHETTI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.
Monsieur José MARCHETTI a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°11 : Renouvellement du conseil de communauté.
Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 9^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Candidat : Monsieur Jean-Pierre TROLEY

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 18
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 34
Majorité absolue : 18
Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre TROLEY: 34 voix

Monsieur Jean-Pierre TROLEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.
Monsieur Jean-Pierre TROLEY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°12 : Renouveau du conseil de communauté.
Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 10^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidats : Monsieur Eddy FACQUE et Monsieur Jean-Claude DAVERGNE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- Monsieur Eddy FACQUE: 34 voix
- Monsieur Jean-Claude DAVERGNE : 17 voix

Monsieur Eddy FACQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 10^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur Eddy FACQUE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Point n°13 : Renouveau du conseil de communauté.
Procès-verbal pour l'élection des Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, élu président, à l'élection du 11^{ème} vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidats : Monsieur André RENOUX et Monsieur Raynald BOULENGER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 5

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Ont obtenu :

- Monsieur André RENOUX: 34 voix
- Monsieur Raynald BOULENGER : 13 voix

Monsieur André RENOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 11^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur André RENOUX a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Des interventions ont eu lieu après les différents votes concernant les raisons de la non réélection de certains vice-présidents et de la non élections de maires concernés par le PEAGJ.

Fin à 20h30